



Assemblée générale

Distr. limitée
4 novembre 1998
Français
Original: anglais

Cinquante-troisième session
Première Commission
Point 71 de l'ordre du jour
Désarmement général et complet

Pakistan et Inde : amendements au projet de résolution A/C.1/53/L.22

Essais nucléaires

1. Remplacer le paragraphe 2 du dispositif par le texte suivant :
 - «2. Accueille avec satisfaction le moratoire déclaré par certains États sur de nouveaux essais et les déclarations qu'ils ont faites devant l'Assemblée générale concernant le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires».
2. Ajouter au dispositif un nouveau paragraphe, se lisant comme suit :
 - «3. Engage tous les États qui ne l'ont pas encore fait, en particulier ceux qui sont énumérés dans l'annexe 2 du Traité d'interdiction complète des armes nucléaires, à devenir partie à ce Traité, afin d'en faciliter l'entrée en vigueur».